



# MOUVEMENT PRO CHRYSOTILE

**L'APPROCHE RÉGLEMENTAIRE FÉDÉRALE DE L'AMIANTE  
COMPROMET SÉRIEUSEMENT LA RELANCE ET L'AVENIR DE NOS  
RÉGIONS**

**LA SCIENCE EST CLAIRE:** LA DIFFÉRENCE ENTRE LES  
TYPES DE FIBRES D'AMIANTE DOIT ÊTRE RECONNUE *CE QUE  
LE PROJET DE REGLEMENT NE FAIT PAS.*

EN EXCLUANT SANS CONSIDÉRATIONS, L'UTILISATION DES  
RESIDUS MINIERS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION ET  
DU PAYSAGEMENT, **IL COMPROMET UNE RELANCE  
ÉCONOMIQUE ET D'AVENIR POUR LA RÉGION.**

# Table des matières

## PAGES

1.	Un héritage minier à assurer	1
2.	De l'inquiétude... et pour cause!	4
3.	Des défis énormes à relever	6
4.	Des promesses à tenir	9
5.	Continuer avec le soutien du milieu	13
6.	Annexe	21

# 1. **Un héritage minier à assurer**

- Depuis plus de **130** ans, des **centaines de millions de tonnes** de résidus miniers se sont accumulées à proximité des sites miniers.
- Ces fragments de minéraux solides et de tailles variées, desquels les fibres commerciales de chrysotile ont été extraites, forment d'immenses amoncellements (ou **haldes**).
- Les **résidus miniers** contiennent entre autres différents types de métaux et de minéraux, comme le **magnésium**, le **nickel**, le **chrome** et le **cobalt**.
- Les métaux et minéraux contenus dans les résidus miniers possèdent plusieurs **qualités exceptionnelles**. Ils sont notamment :
  - hautement performants;
  - légers et malléables;
  - résistants à la corrosion;
  - durables (recyclables).

# 1. **Un héritage minier à assurer** (suite)

- L'exploitation des haldes de résidus miniers représente un **potentiel économique énorme** en termes de création :
  - de **nouvelles entreprises**;
  - d'**emplois de qualité**;
  - de **richesse collective**.
- Nos régions possèdent les connaissances scientifiques et maîtrisent les technologies pour assurer l'exploitation sécuritaire des haldes de résidus miniers et pour les valoriser, et ce, **sans véritable risque pour la santé** des personnes.
  - Il faut préserver et bonifier cette **expertise unique et précieuse**.
- L'exploitation des haldes de résidus miniers s'avère donc une **occasion unique à saisir** pour les communautés et les régions concernées qui ont été durement frappées par les **fermetures de mines et de moulins** ainsi que par la **perte de plusieurs milliers d'emplois**.

# 1. **Un héritage minier à assurer** (suite)

- Il y a des projets visant à optimiser ces **ressources abondantes et facilement accessibles** afin d'en tirer des **produits à forte valeur ajoutée**.
- Le bagage inestimable de connaissances **scientifiques et technologiques de nos régions** doit être utilisé judicieusement et fructifié pleinement.
- De solides expertises maîtrisant les **nouvelles technologies de pointe** doivent être mises à profit.
- *Au moment où nos régions se donnent les moyens d'assurer leur avenir, un projet de règlement fédéral met en péril les possibilités de relance solide et durable de nos communautés et de nos régions.*

# 1. De l'inquiétude... et pour cause!

## Document de consultation - 3.1.2.2 Résidus miniers

*« Le règlement n'interdirait pas le traitement de résidus miniers pour en extraire des métaux (...), ou pour produire des produits ou des matériaux qui ne contiennent pas d'amiante.*

*Les résidus miniers ne pourraient pas servir à fabriquer un produit contenant de l'amiante du fait que la fabrication, la vente, la mise en vente et l'exportation de produits contenant de l'amiante seraient interdites.*

*L'utilisation de résidus miniers dans le domaine de la construction ou pour des activités de paysagement serait interdite. »*



# 1. De l'inquiétude... et pour cause! (suite)

- L'interdiction visant les domaines de la **construction**, de la **rénovation** et de l'**aménagement paysager** présage de **graves problèmes** pour les **communautés** et les **investisseurs potentiels**.
- Les résidus miniers de serpentine ont été utilisés abondamment depuis plusieurs décennies comme **matériau de remblai dans la construction de routes et d'immeubles** commerciaux, industriels, institutionnels et résidentiels.
- L'approche fédérale crée un **flou** et suscite de l'**incertitude** qui compromettent les investissements indispensables à la réalisation des **projets de récupération, d'exploitation et de revalorisation** qui sont essentiels à la relance économique de nos communautés et de nos régions.
- Quelle **logique** justifie une pareille **dépossession**?
- Le gouvernement fédéral doit impérativement **éviter de créer un fouillis réglementaire** qui sera dévastateur pour l'avenir de nos communautés et de nos régions.



# 1. Des défis énormes à relever

- Des **obstacles majeurs** à surmonter pointent à l'horizon pour le milieu, les entreprises, les acteurs socioéconomiques, les investisseurs et les autorités locales.
- Le gouvernement fédéral s'apprête à créer un **énorme problème collectif encore plus grave que celui de la pyrite** (ou de la pyrrhotite) et de nuire considérablement à la **valeur d'un très grand nombre de propriétés** qui, dans beaucoup de cas, constituent la majeure partie du **patrimoine familial**.
- Il sera pratiquement **impossible de construire sur une multitude de terrains** qui ont été remblayés avec des résidus miniers, et ce, sans être assujetti à une série de mesures et d'interventions sans fin.
- Les autorisations, les permissions, les dérogations seront une source d'**entraves sans fin** qui générera des **frais exorbitants** pour les gens aux prises avec du remblayage interdit et illégal.
- D'où une multiplication de **situations tout à fait insensées!**

# 1. **Des défis énormes à relever** (suite)

- L'Approche du gouvernement est **nettement abusive**, car l'interdiction annoncée ne protège aucunement la santé des personnes ni l'environnement.
- D'une part, on semble permettre l'accès aux haldes de résidus miniers, mais de l'autre, on s'empresse d'en **prohiber** la récupération, la valorisation et l'exploitation.
- On est en train d'ériger une tour de Babel qui va **compliquer inutilement les choses** et, surtout, s'avérer une arme redoutable pour les activistes qui n'hésiteront pas à s'en servir pour **harceler les promoteurs et faire de l'obstruction systématique et frivole aux projets**.
- Le règlement tente de **faire indirectement**, ce que les **élus** ont **promis de ne pas faire directement**, et il risque d'**envenimer le climat social** de nos communautés et de nos régions.

Le gouvernement du Canada doit impérativement s'assurer que son projet de règlement sur l'amiante ne soit d'aucune manière un obstacle ou une entrave à la mise en valeur et à l'exploitation des haldes de résidus miniers

# 1. **Des promesses à respecter**

- Le gouvernement fédéral a clairement affirmé sa volonté d'interdire l'amiante et les produits en contenant, mais il a tout aussi clairement exprimé sa **préoccupation pour les régions minières du Québec**.
- Le 14 décembre 2016, lors d'une conférence téléphonique, la ministre des Sciences du Canada (Kirsty Duncan), de même que la ministre du Développement international et de la Francophonie (Marie-Claude Bibeau), ont **confirmé de vive voix** au préfet de la MRC des Appalaches (Paul Vachon) et au maire de Thetford Mines (Marc-Alexandre Brousseau) que :

*« L'objectif de la modification du règlement **ne vise aucunement la transformation ou la valorisation des résidus miniers de la région de Thetford et d'Asbestos** ».*

**SDE région de Thetford**

Communiqué de presse du 21 avril 2017

# 1. **Des promesses à respecter** (suite)

- **L'honorable Kirsty Duncan**  
**Ministre des Sciences du Canada**

*« Nous sommes conscients des préoccupations du Québec. J'ai parlé avec les maires des deux communautés minières (...), j'ai parlé avec la députée. Nous comprenons la longue histoire minière du Québec et nous sommes sensibles à l'importance du développement économique. **L'interdit n'inclura pas les résidus.** »*

« Ottawa n'exclut pas de bannir les résidus d'amiante »

*Le Devoir – 16 décembre 2016*

# 1. Des promesses à respecter (suite)

- **L'honorable Marie-Claude Bibeau**  
**Ministre du Développement international et de la Francophonie**  
**Députée de Compton-Stanstead à la Chambre des communes**

*« Je suis très consciente des enjeux pour notre région (...) [Il faut] faire la distinction entre l'exploitation de l'amiante pure et son utilisation dans les matériaux d'isolation ou autre, et la revalorisation des sites miniers. De mon point de vue, il y a vraiment une différence importante à faire. »*

« Amiante : Marie-Claude Bibeau se fait rassurante »  
*La Tribune – 12 décembre 2016*

*« Le projet de modification du règlement ne vise pas ces résidus d'amiante là. L'important, c'est de s'assurer que les nouveaux produits qui vont être en marché ne contiennent pas d'amiante. »*

« Ottawa bannit l'utilisation et l'importation d'amiante au Canada »  
*ICI Radio-Canada – 15 décembre 2016*

# 1. **Des promesses à respecter** (suite)

- **L'honorable Kirsty Duncan**  
**Ministre des Sciences du Canada**

Le gouvernement de Justin Trudeau (...) **n'interdira pas aux villes** québécoises d'Asbestos et de Thetford Mines **de revaloriser les résidus d'amiante**, afin d'en tirer notamment du magnésium.

La ministre des Sciences, Kirsty Duncan, a dit comprendre que le Québec avait « *une longue histoire* » avec l'exploitation de l'amiante et qu'elle n'empêcherait pas la province de **tirer profit des « opportunités multiples »** liées à la mise en valeur des résidus.

« *L'amiante interdit au Canada d'ici 2018* »

*Le Soleil* - 15 décembre 2016



# 1. Continuer avec le soutien du milieu

- **M. Laurent Lessard**  
**Ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**  
**Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec**

*« Si le fédéral veut aller là, ils vont nous trouver [les] deux régions sur leur chemin tous les jours. (...) »*

*« Si le gouvernement fédéral va jusqu'au point d'éviter la transformation des résidus miniers, là, il y a un problème. »*

« QUÉBEC – OTTAWA. L'amiante, nouvelle pomme de discorde? Deux ministres québécois mettent en garde le gouvernement fédéral contre un bannissement total »  
*Le Devoir - 15 décembre 2016*

# 1. Continuer avec le soutien du milieu (suite)

- **M. Jean-Marc Fournier**  
**Ministre québécois responsable des Relations canadiennes**  
**et de la Francophonie canadienne**  
**Leader parlementaire du gouvernement**

*« À tout le moins, je m'attends à ce que les autorités fédérales **consultent les populations qui sont concernées.** »*

*« QUÉBEC – OTTAWA. L'amiante, nouvelle pomme de discorde? Deux ministres québécois mettent en garde le gouvernement fédéral contre un bannissement total »*

*Le Devoir - 15 décembre 2016*

# 1. Continuer avec le soutien du milieu (suite)

- Mme Karine Vallières  
Députée de Richmond à l'Assemblée nationale du Québec  
Adjointe parlementaire du premier ministre du Québec (volet jeunesse)

*« Le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources met à la disposition des organisations de notre territoire des outils et des leviers de développement efficaces qui répondent à leurs besoins. S'inscrivant parfaitement dans les objectifs de ce Fonds, le projet d'usine-pilote du Centre d'innovation minière permet d'attirer de nouvelles entreprises dans la région ainsi qu'aux entreprises déjà établies, d'innover en développant de nouveaux produits issus, entre autres, d'un actif unique à la région, soit les résidus miniers. »*

**Citation extraite du communiqué de presse du  
Cabinet de la ministre responsable des PME, de l'Allègement réglementaire  
et du Développement économique régional du Québec  
émis le 27 juin**

# 1. Continuer avec le soutien du milieu (suite)

- **Karine Vallières**  
Députée de Richmond à l'Assemblée nationale du Québec

Les activités de la mini-usine pilote d'extraction de produits à partir de résidus miniers pourraient commencer au mois d'août.

*« Il s'agit d'une première au Québec. »*

« Centre d'innovation minière d'Asbestos : un projet de 4 M\$ »  
*La Tribune – 27 juin 2017*

# 1. Continuer avec le soutien du milieu (suite)

- **Luc Berthold**

Député de Mégantic - L'Érable à la Chambre des communes du Canada

*« Aucune garantie écrite assurait l'accès permanent aux résidus miniers. (...) Si la région n'est pas derrière nous, nous n'aurons pas l'écoute du gouvernement dans le dossier de la future réglementation interdisant l'amiante sous toutes ses formes. (...) Nous avons un bulldozer devant nous. Il faut nous battre pour nous, pour nos jeunes. »*

- **Marc-Alexandre Brousseau**

Maire de Thetford Mines

*« J'ai hâte que la **science** et les **faits** reprennent le dessus dans ce dossier. (...) Il faut rendre **leur position gênante** avec une argumentation solide contre leurs motifs flous. (...) J'espère que le reste de la démarche fera preuve de **plus de considération pour notre milieu**. On souhaite seulement du **gros bon sens**. »*

« Thetford Mines réclame un accès aux haldes »

*La Tribune – 25 janvier 2017*

# 1. Continuer avec le soutien du milieu (suite)

- **Alain Rayes**  
Député de Richmond-Arthabaska à la Chambre des Communes d'Ottawa

*« Ça prend rapidement un **éclaircissement!** (...) Ces gens recherchent des investisseurs et quand il y a un **flou** comme celui-là, ça ne donne pas le goût à des gens de prendre un risque financier, en plus du **stress** que tout cela génère chez les personnes qui y travaillent déjà depuis très longtemps. (...) Il n'y a eu **aucune consultation**. Nous voulons que la ministre entende les **préoccupations du milieu**. »*

« Bannissement de l'amiante : rencontre d'urgence demandée par les régions d'Asbestos et de Thetford Mines »  
*ICI Radio-Canada Estrie – 13 décembre 2016*

# 1. Continuer avec le soutien du milieu (suite)

- **Luc Rémillard**  
Directeur général de la Société de développement économique de la région de Thetford

*(...) le plan de diversification économique de la ville passe aussi par... son passé minier. La région souhaite en effet valoriser les tonnes de résidus miniers issus de plusieurs décennies d'exploitation de l'amiante dans la région.*

*« Il y a un important passif minier qui peut être exploité. »*

« Un réveil entrepreneurial salutaire »  
*Les affaires – 6 mai 2017*



# 1. Continuer avec le soutien du milieu (suite)

- *« Sans minimiser les enjeux au niveau de la santé publique liés à l'exploitation passée de l'amiante, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) estime qu'on doit tenir compte de tous les facteurs et que les connaissances scientifiques actuelles permettent clairement d'établir, du point de vue sanitaire et environnemental, qu'il est reconnu que l'amiante chrysotile encapsulé peut être exploité de façon sécuritaire.*

" Le gouvernement fédéral doit **se mettre en mode écoute des acteurs économiques des régions** qui pourraient subir les contrecoups de sa décision d'interdire l'amiante au Canada ", poursuit Stéphane Forget. " La transformation des résidus miniers contenant de l'amiante représente une **avenue de développement économique pour des régions** qui recherchent la diversification de leur économie ". »

Fédération des Chambres de commerce du Québec  
Communiqué de presse du 15 décembre 2016

1.

## Annexe

- **Enquête de l'Institut national de la santé publique de Chaudière-Appalaches**

Le rapport de la santé publique sur les dangers de l'amiante affirme que la **probabilité de décès supplémentaire par cancer lié à la présence de fibres d'amiante chrysotile**, le principal type de fibres d'amiante que l'on retrouve à Thetford Mines, est de **1 tous les 35 ans**. En comparaison, 30 résidents meurent chaque année d'un cancer de poumon, principalement dû à la cigarette, soit plus de 1 000 décès tous les 35 ans, selon l'enquête.

« Risques faibles à Thetford Mines »  
*ICI Radio-Canada* – 11 décembre 2009

1.

## Annexe (suite)

- Georges Beaudoin, géo. (Ph. D.), Josée Duchesne, ing. (Ph. D.), Tomas Feininger (Ph. D.),

Réjean Hébert, géo., ing. (Ph. D.), professeurs  
Département de géologie et de génie géologique, Université Laval

*« Dans le débat actuel sur la santé publique, nous sommes particulièrement inquiets qu'une telle **confusion sur les minéraux fibreux**, communément appelés amiante, continue d'alimenter les **idées reçues**. Manifestement, certains interlocuteurs n'ont ni la compétence ni l'expertise pour différencier les minéraux en cause. Plusieurs études démontrent que **les amphiboles demeurent dans l'organisme 10 fois plus longtemps que le chrysotile**. D'autres études montrent qu'il faut une dose de chrysotile plusieurs centaines de fois plus élevée pour induire un risque similaire à celui de certaines amphiboles. Malgré les preuves scientifiques qui différencient les impacts sur la santé, on continue de confondre chrysotile et amphiboles sous le nom amiante.*

*Il est particulièrement déplorable que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ne fasse pas cette distinction. »*

« Amiante et chrysotile: pommes et bananes! »  
*Le Soleil*, 25 mars 2010